


2.00 crédits	30.0 h	Q2
--------------	--------	----

Enseignants	De Rycke Katrien (coordinateur(trice)) ;
Langue d'enseignement	Neerlandais
Lieu du cours	Louvain-la-Neuve
Préalables	<p>Ce cours est de niveau intermédiaire et suppose donc au départ une maîtrise productive de la grammaire et du vocabulaire de base ainsi que la maîtrise des aptitudes langagières du niveau B1- tel que décrit dans le Cadre Européen Commun de Référence pour les langues (premier degré du niveau intermédiaire).</p> <p><i>Le(s) prérequis de cette Unité d'enseignement (UE) sont précisés à la fin de cette fiche, en regard des programmes/formations qui proposent cette UE.</i></p>
Thèmes abordés	Cette unité d'enseignement est articulée autour de thèmes en relation avec le domaine d'études et les futurs besoins professionnels des étudiants: le sport et la kinésithérapie.
Acquis d'apprentissage	<p>A la fin de cette unité d'enseignement, l'étudiant est capable de :</p> <p>Compréhension à la lecture</p> <p>1</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pouvoir lire avec un niveau satisfaisant d'autonomie et de compréhension des textes factuels sur des problèmes contemporains ou sur des sujets relatifs au domaine d'études. <p><i>Niveau B1+ du « Cadre européen commun de référence pour les langues »</i></p> <p>Compréhension à l'audition - Individuelle :</p> <ul style="list-style-type: none"> • pouvoir comprendre les points principaux d'un exposé à condition que le sujet en soit familier et la présentation clairement structurée, • pouvoir comprendre les points principaux de documents radiodiffusés ou télévisés factuels à condition que le sujet en soit familier et la langue standard et clairement articulée. <p>2</p> <p>Compréhension à l'audition - Interactive :</p> <ul style="list-style-type: none"> • pouvoir saisir une grande partie de ce qui est dit en langue standard sur un sujet familier sans que l'interlocuteur n'adapte son discours. <p><i>Niveau B2 du « Cadre européen commun de référence pour les langues »</i></p> <p>Expression orale (objectif principal) - Individuelle :</p> <ul style="list-style-type: none"> • pouvoir faire (après préparation) un exposé simple et clair et ensuite prendre en charge les questions posées par le public. • pouvoir expliquer son point de vue suffisamment bien pour être compris sans difficulté <p>3</p> <p>Expression orale (objectif principal) - Interactive :</p> <ul style="list-style-type: none"> • pouvoir exposer ses opinions et les défendre dans le cadre d'un débat portant sur un sujet relatif à son domaine d'études • pouvoir soutenir sans trop de difficulté une conversation ou une discussion conduite dans une langue standard avec un interlocuteur natif , si ce dernier adapte son discours <p><i>Niveau B1+ du " Cadre européen commun de référence pour les langues "</i></p> <p>Expression écrite</p> <p>4</p> <ul style="list-style-type: none"> • pouvoir synthétiser des informations et des arguments issus de sources diverses. <p><i>Niveau B1+ du "Cadre européen commun de référence pour les langues "</i></p> <p>5</p> <p>Code</p>

	<ul style="list-style-type: none"> • utiliser, après consolidation, du vocabulaire de base et du vocabulaire général ainsi que du vocabulaire lié au domaine d'étude. • utiliser, après consolidation, des structures spécifiques du néerlandais (les adverbes pronominaux, le mot "er", l'inversion, la voix passive, la subordonnée et les conjonctions). <p>Culture</p> <p>Au niveau de toutes les aptitudes précitées : sensibilisation à la culture flamande et néerlandaise.</p>
<p>Modes d'évaluation des acquis des étudiants</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Evaluation continue tenant compte du travail et de la participation active, d'une bucket list (15%) et de l'un ou l'autre test (15%) effectué au cours. • Examen oral (30%) sur la base d'un dialogue à improviser et des questions ouvertes relatives au contenu du cours. • Examen écrit (40%): vocabulaire, compréhension à l'audition et compréhension à la lecture. <p>Si l'étudiant ne passe pas l'examen oral et/ou écrit, il obtiendra une "absence injustifiée", même s'il a passé toutes les autres parties de l'évaluation.</p> <p>Toutes les parties d'évaluation sont obligatoires. Cependant, une absence (sans justificatif officiel) à un test d'évaluation permanente entraînera un '0' pour ce même test ; une absence à un partiel ou examen écrit et/ou examen oral impliquera une note d'absence pour la totalité de l'évaluation et l'étudiant se verra donc interdire l'inscription aux autres parties de l'évaluation.</p> <p>Si l'étudiant n'a pas suivi les cours et donc pas passé les différentes parties de l'évaluation permanente, il devra repasser la totalité des parties au mois d'août. Les deux présentations (texte et entreprise) se feront en individuel.</p> <p>ABSENCE :</p> <p>Un M en décembre -> possibilité de présenter en janvier sur appréciation du jury après respect de la procédure mentionnée ci-dessous:</p> <p>En cas d'absence justifiée (par exemple pour maladie), le certificat doit être envoyé au président ou à la présidente du jury, au secrétariat facultaire avec en copie le professeur et coordinateur de cours.</p> <p>Article 103. – Toute étudiante ou tout étudiant inscrit aux examens et qui est empêché de se présenter à l'un ou à plusieurs d'entre eux notifie sans retard au président ou à la présidente du jury et à l'administration facultaire le motif de son absence. Au plus tard le jour qui suit la fin de l'empêchement, elle ou il remet à l'administration facultaire l'original des pièces justificatives éventuelles, c'est-à-dire un certificat médical ou tout autre document dont la force probante est laissée à l'appréciation souveraine du président ou de la présidente du jury. Toutefois, lorsque ce jour est un samedi, un dimanche, le 27 septembre ou un jour férié légal, le jour de la remise des pièces est reporté au plus prochain jour qui ne soit l'un de ceux-ci.</p> <p>Nous vous rappelons qu'en cas d'absence, même justifiée, à un examen, vous ne pourrez présenter cet examen à une autre date durant la session.</p> <p>En effet, la possibilité de représenter à une date ultérieure, durant la session, un examen en cas d'absence justifiée n'est envisageable, en application du <i>Règlement général des études et des examens</i> de l'UCLouvain, que lorsqu'il n'est pas possible de présenter cet examen à une session ultérieure dans l'année académique.</p> <p>NOTE DE PRESENCE</p> <p>Une demande de note de présence en décembre entraîne un zéro pour la totalité de l'évaluation; l'étudiant-e o ne peut la présenter au Q2 ; il peut cependant présenter les évaluations du Q2.</p> <p>En ce qui concerne les demandes de 'note de présence', seules celles introduites via le bureau virtuel de l'étudiant-e seront prises en compte.</p> <p>La présence au cours est obligatoire. Si l'enseignant-e le juge utile, il/elle pourrait proposer au jury de s'opposer à l'inscription à l'examen du cours pour un-e étudiant-e qui n'aurait pas suivi régulièrement les activités d'apprentissage (RGEE - art. 72).</p> <p>Si l'évaluation continue ne peut avoir lieu (par exemple suite à un basculement vers un enseignement hybride ou à distance), alors les tests et présentations non passé(e)s seront annulé(e)s. Cette évaluation continue sera dès lors remplacée par un portfolio qui servira de base pour l'examen oral.</p> <p>Si l'examen oral doit se faire à distance, il se fera sur une plateforme avec visioconférence (pour l'UCLouvain = TEAMS).</p> <p>Si l'examen écrit doit se faire à distance, il se fera sur une plateforme qui utilise un système anti-triche (proctoring). Si cette plateforme ne peut être utilisée, pour quelques raisons qui soient, alors l'examen écrit sera annulé et remplacé entièrement par un examen oral.</p> <p>Tenant compte de la situation sanitaire, si la possibilité nous est toutefois laissée d'organiser un examen écrit en présentiel, nous opterons pour cette possibilité et organiserons un examen écrit en présentiel.</p> <p>Si l'enseignant.e émet un doute quant à la performance réalisée par un-e étudiant-e lors d'une évaluation écrite certificative, l'enseignant.e interrogera oralement cet-te étudiant.e sur cette même matière dans les jours suivants cette évaluation afin de procéder à une vérification des compétences de cet.te étudiant.e.</p> <p>Les intelligences artificielles (IA) génératives doivent être utilisées de manière responsable et conformément aux pratiques de l'intégrité académique et scientifique. L'intégrité scientifique impliquant que l'on cite ses sources, l'usage d'une IA doit toujours être signalé. L'utilisation des intelligences artificielles pour les tests et les examens LNED1136 est explicitement interdit et sera considéré comme un cas de tricherie.</p>

<p>Méthodes d'enseignement</p>	<p>L'unité d'enseignement se donne en présentiel.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Révision du vocabulaire et de la grammaire de base. • Apprentissage de nouveaux mots ' concepts liés au domaine d'études par le biais de compréhensions à la lecture, expressions orales (débat, dialogues, etc.), compréhensions à l'audition et des exercices de vocabulaire. <p>En fonction de la situation (sanitaire ou autre), le cours peut se donner de façon hybride ou comodal voire même basculer en enseignement à distance.</p>
<p>Contenu</p>	<p>Cette unité d'enseignement est axée sur la pratique de la communication interactive. Les activités proposées viseront à développer les techniques de communication propres au milieu professionnel tout en perfectionnant la maîtrise du code (vocabulaire général et spécifique, grammaire) nécessaire à la mise en pratique de ces techniques. Ces activités simuleront des situations réelles faisant appel à l'expression orale.</p> <p>Les activités proposées seront de deux types :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. présentation et activation des fonctions langagières plus directement liées à la vie professionnelle (aptitudes sociales, communication téléphonique, jeux de rôles « patient ' kinésithérapeute » ...) 2. activités d'expression orale individuelle et interactive. Cette partie comprend une présentation d'un sujet en rapport avec le domaine d'études.
<p>Ressources en ligne</p>	<p>http://www.moodleucl.uclouvain.be</p>
<p>Bibliographie</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Syllabus du cours : "LNEER2451 : Interactieve Communicatie". • Vidéo portant sur des sujets relatifs à la kinésithérapie, les sports et l'éducation physique.
<p>Autres infos</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Cours en groupes de 15-20 étudiants. • L'enseignant est disponible pendant ses heures de réception et peut être contacté par courriel.
<p>Faculté ou entité en charge:</p>	<p>ILV</p>

Programmes / formations proposant cette unité d'enseignement (UE)				
Intitulé du programme	Sigle	Crédits	Prérequis	Acquis d'apprentissage
Bachelier en sciences de la motricité, orientation générale	EDPH1BA	3	LANGL1851A ET LANGL1851B	
Bachelier en kinésithérapie et réadaptation	KINE1BA	3	LANGL1851A ET LANGL1851B	